Image not found or type unknown

Frais d'aquisition d'une maison en indivision.

Par **yvon29**, le **05/05/2012** à **12:29**

Bonjour,

Actuellement je suis dans la succession de mes parents avec mes frère et sœurs.
Nous avons une maison en indivision,et des terrains.
Mon frère souhaite acheté la maison.
Ma question est:A qui reviens les frais d'enregistrement qui sont lié à l'achat de la maison ?

Merci d'avance de votre réponse.

Salutation.

Par **fabrice58**, le **05/05/2012** à **12:42**

les frais d'enregistrement sont dus par l'acheteur du bien.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés